



Nîmes, le 12 février 2018

Monsieur Laurent NOE
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale du Gard
58 rue Rouget de l'Isle
30030 Nîmes

Monsieur le Directeur,

La nouvelle dotation horaire du collège Florian à Anduze établie par l'inspection académique pour la prochaine rentrée scolaire correspond à la disparition de deux classes, une classe de 5^{ème} et une de 3^{ème}.

Nous souhaitons vous faire part de notre vive inquiétude quant à cette annonce. La suppression de deux classes aurait plusieurs conséquences graves sur les conditions de travail des élèves et des professeurs. Une surcharge des classes qui porterait à 30 et plus le nombre d'élèves pour les 5^{ème}, la multiplication de postes à cheval sur deux ou trois établissements qui va dégrader les conditions de travail des professeurs, la baisse de l'aide personnalisée pour des élèves en difficultés.

Depuis janvier 2015, la ville d'Anduze bénéficie d'un contrat de ville avec comme objectifs le développement social et culturel, la revitalisation économique, l'emploi, la rénovation urbaine et l'amélioration du cadre de vie, la cohésion sociale ... Dans ce cadre, la réussite éducative des enfants des quartiers est une première condition de l'égalité des chances. Pour y parvenir, il nous semble indispensable que les moyens attribués au collège soient renforcés et non pas diminués.

Nous soutenons le mouvement engagé par les parents d'élèves et les professeurs du collège Florian et invitons les services du Rectorat à les recevoir afin que leurs arguments en faveur du maintien de ces classes puissent être entendus.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Geneviève BLANC
Vice-présidente du Conseil départemental
Conseillère départementale du canton d'Alès 1

Jean-Michel SUAU
Conseiller départemental du canton d'Alès 1
Délégué à la Protection de l'Enfance et à
la Famille

c/c

Mme Danièle VIALA, Principale du collège Florian à Anduze
M. Henri LACROIX, professeur
Mme Gwen PASCALIN, Présidente de l'APE